



Extrait du registre des délibérations République Française

N°DEL_2024_178

REDUCTION EXCEPTIONNELLE DES DROITS DE VOIRIE TERRASSE DANS LE **CADRE DES TRAVAUX BERTEAUX**

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf décembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 12 décembre 2024, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Madame Michèle GRELLIER Maire.

Présents:

Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Eric DUMOULIN, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Dominique BAUD, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Véronique LIGNIER, Laurence BOUDER, Arménio SANTOS, Levon MINASSIAN, Christelle HANNEBELLE, Laurent LEFEVRE, Nathalie MOULIN, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

Absents excusés avant donné pouvoir :

Virginie MINART-GIVERNE à Paul MARSAL, Emmanuel LOEVENBRUCK à Vincent GRZECZKOWICZ, Olivier LASSAL à Laurence GNEMMI, Laurent MALOCHET à Michèle GRELLIER, Sandrine COMBASTEIL à Franck PACQUET, Jean-Manuel PARANHOS à François SCHMITT, Sophie LEFEBURE à Laurence BOUDER, Arnaud BEAUVOIR à Inès de MARCILLAC, Yves ENGLER à Béatrice BELLINI, Line HUANG à Jean-Baptiste GODILLON

Secrétaire :

Eric DUMOULIN

Les 29 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHESE

Les travaux de réaménagement de la Place Maurice Berteaux ont débuté le 22 avril 2024 et se sont achevés le 31 octobre 2024.

Ils ont poursuivi les objectifs suivants :

- Ecologie urbaine : poursuivre la végétalisation de la ville (création d'îlots de fraîcheur) et recourir à des matériaux durables,
- Offre commerciale : intégrer les besoins émergents en termes d'extension des terrasses, revitaliser les commerces sédentaires et marchés forains du quartier

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID: 078-217801463-20241220-DEL_2024_178-DE

sud,

- Mobilités: apaiser la circulation automobile, améliorer l'offre en stationnement vélos, sécuriser la circulation piétonne et adapter l'offre de stationnement automobile,
- Sécurité : adapter la vidéoprotection aux besoins identifiés.

Or, le chantier étant susceptible d'engendrer un éventuel préjudice économique pour les commerçants situés dans le périmètre des travaux, la Ville de Chatou souhaite apporter son soutien financier aux commerçants.

En plus de la commission d'indemnisation spécialement créée, la ville souhaite accorder une réduction de 6 mois des droits de voiries (terrasses) pour l'année 2024 aux brasseries/restaurants de la Place Berteaux.

Les commerçants bénéficiant de cette réduction sont la brasserie Chez Héloïse, le Bureau, la Voglia et Saveurs asiatiques.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'information transmise à la commission Culture-Tourisme-Evénementiel et Développement Economique et Commercial le 10 décembre 2024,

Considérant que le chantier de réaménagement de la place Maurice Berteaux est susceptible d'avoir engendré un éventuel préjudice économique pour les commerçants situés dans le périmètre des travaux et dans tous les cas une gêne pour les établissements disposant d'une terrasse sur le domaine public,

Considérant que la Ville de Chatou souhaite apporter son soutien financier aux commerçants en proposant, en plus de la commission d'indemnisation créée, une réduction de 6 mois des droits de voirie 2024 (terrasses) aux brasseries/restaurants de la Place Berteaux que sont la brasserie Chez Héloïse, le Bureau, la Voglia et Saveurs asiatiques.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE:

• **d'approuver** la réduction de 6 mois des droits de voirie (terrasses) pour les brasseries/restaurants de la Place Berteaux que sont la brasserie Chez Héloïse, le Bureau, la Voglia et Saveurs asiatiques en raison de la gêne engendrée par les travaux de réaménagement de la place.

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 23/12/2024

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024 52LO

ID: 078-217801463-20241220-DEL_2024_178-DE